

LE RECYCLAGE

La récupération des déchets et débris n'est pas une opération de caractère métallurgique, assimilable aux autres activités précédemment évoquées.

Toutefois, étant donné l'importance de son apport dans l'approvisionnement de l'industrie des métaux non ferreux, au stade du raffinage, de la transformation en demi-produits et, dans une moindre mesure, de la fonderie en pièces coulées, il est indispensable de situer le rôle de cette activité.

Le cuivre peut en effet être facilement récupéré, la perte lors du traitement métallurgique étant limitée. Le cuivre ne se dégrade pas, ne rouille pas et garde ses propriétés et son aspect. Le recyclage peut théoriquement être opéré à l'infini, étant donné que le cuivre perd très peu de sa substance au cours de ses usages successifs et conserve intactes ses qualités intrinsèques. Compte tenu de ces caractéristiques, il n'est pas exagéré de considérer que 75 % du cuivre en circulation est récupérable, le solde étant notamment le cuivre destiné aux usages chimiques, celui contenu dans les câbles sous-marins, ou utilisé dans des proportions vraiment trop faibles pour justifier sa récupération, et enfin les pertes lors des opérations de 1ère et 2ème transformation du métal.

Ainsi, la durée de vie probable des produits finis et, par voie de conséquence, le moment où ils deviendront des déchets, constitue un aspect très important. On peut estimer que les radiateurs de voiture vivent environ 8 ans, les petits moteurs électriques en moyenne 10 ans ; les câbles peuvent durer 30 à 40 ans, tandis que le cuivre utilisé dans le bâtiment peut rester en usage pendant 60 à 80 ans.

Quant aux circuits par lesquels le cuivre est récupéré, ils sont multiples : récupération au sein même du secteur métallurgique, collecte et tri par de petites ou moyennes unités, puis traitement dans des installations spécialisées pour le conditionnement, le décorticage des câbles isolés, etc...

Déchets industriels destinés à être recyclés dans la fabrication des demi-produits en laiton (Bonmartin).



On peut classer les déchets en deux grandes catégories :

- les "déchets neufs", c'est-à-dire les déchets industriels qui sont des déchets de fabrication,

assimilables au métal brut et immédiatement réutilisables. Tel est le cas, par exemple, des chutes de fabrication à tous les stades de la première transformation du métal.

- les "déchets de récupération" ou vieux déchets, à savoir tous les produits finis en cuivre ou contenant du cuivre et qui sont appelés à être récupérés pour leur teneur en cuivre, après avoir rempli l'usage auquel ils étaient destinés. Pour ce type de déchets, une opération d'affinage s'impose généralement afin de dissocier le cuivre des autres matières associées, telles que fer, plomb, zinc, matières isolantes... Les câbles électriques de dépose sont cependant souvent réutilisés directement pour la fabrication de demi-produits.

La disponibilité en déchets et résidus diminue la dépendance extérieure en minerais et concentrés et une réduction sensible de cette source d'approvisionnement pourrait même, à l'extrême, provoquer une pénurie de métal pour des pays qui, comme la France, sont dépourvus de ressource minière. En outre, les déchets conditionnent l'existence même d'une série d'activités industrielles liées à leur traitement et à leur transformation. Compte tenu du rôle essentiel que représentent les déchets, on comprend que de nombreux pays industrialisés recourent à un strict contingentement à l'exportation de ces matières ; la C.E.E. a également harmonisé les régimes nationaux restrictifs existant dans ce domaine.

On doit souligner qu'il existe un rapport entre l'activité du secteur de la récupération et le niveau des prix du cuivre raffiné. C'est ainsi qu'en période de hausse de prix, cette activité est plus importante ; par contre en période de bas prix, les collecteurs de déchets ont tendance à ne pas les offrir sur le marché, voire à ne pas les récupérer. La part du cuivre recyclé dans la consommation française est de l'ordre de 30 %.

L'ensemble des déchets de cuivre et alliages de cuivre recyclés, annuellement en France, représente environ 200.000 tonnes.

Ces tonnages de déchets trouvent leur débouché principal dans la fabrication des demi-produits et de certains produits de fonderie, où ils sont utilisés directement par les transformateurs.

Le solde alimente principalement la seule usine française de raffinage du cuivre située au Palais dans la Haute Vienne, dont le niveau de production est de 45 000 tonnes par an.